



Café d'informations

Nous proposons une présentation rappelant :

- Les obligations de l'employeur sur les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des salariés et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- Le rôle des services de santé au travail afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs en lien avec leur activité professionnelle et de proposer un accompagnement adapté en matière de prévention, suivi médical et gestion des risques.

OBJECTIFS

- Faire découvrir l'association, ses missions, et ses services.
- Expliquer les obligations légales des employeurs en matière de santé au travail.
- Familiariser les adhérents avec les outils et ressources disponibles.
- Créer un espace d'échange pour répondre aux questions.

PROGRAMME

- Accueil et tour de table
- Découverte de l'association
- Nos missions
- Notre offre de service
- Le déroulement de l'année
- Le portail Adhérents
- Conclusion

POUR EN SAVOIR PLUS

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail : 02 98 55 54 43

INSCRIPTION

Inscrivez-vous sur le site internet : www.stc-quimper.org
onglet « Atelier de prévention » ou prenez contact avec la
Santé au Travail en Cornouaille :
contact.prevention@stc-quimper.org.

Les + :

- ⇒ Mieux connaître votre service de santé
- ⇒ Connaître les outils mis à votre disposition

⇒ **Public visé :** nouveaux adhérents

⇒ **Durée :** 2h

⇒ **Intervenants :** Conseillère en Prévention des Risques Professionnels et Support-Relations adhérents